Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 29 mars 2000
Messagerie

Projet de loi
concernant le bouclement de diverses lois d'investissement pour l'exercice 1999

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Article unique Bouclement

Les lois énumérées ci-après relevant des trains annuels de lois d'investissement sont bouclées avec effet au 31 décembre 1999.